



Nations Unies

Commission de la population

**Rapport sur la vingt-septième session
(28 février-31 mars 1994)**

Conseil économique et social

Documents officiels, 1994

Supplément No 8

Commission de la population

Rapport sur la vingt-septième session
(28 février-31 mars 1994)

Conseil économique et social
Documents officiels, 1994
Supplément No 8



Nations Unies · New York, 1994

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1994/28
E/CN.9/1994/9

RÉSUMÉ

À sa vingt-septième session, la Commission de la population a examiné

- a) les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour appliquer les recommandations de la Conférence mondiale de la population de 1974,
- b) l'exécution du programme et le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1994-1995 et c) la suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population de 1984.

Le débat général a donné lieu à un échange de vues sur l'expérience des pays en matière de population, plus particulièrement en ce qui concerne les tendances et politiques démographiques, les programmes relatifs à la population, la participation de la population au développement et la coopération et l'aide internationales. Il a également constitué un cadre utile pour la poursuite de l'examen des tendances et politiques démographiques aux niveaux régional et mondial, et plus particulièrement en ce qui concerne les réfugiés. La Commission n'a pas formulé de recommandation sur la question. La Commission a également été informée que le projet de rapport du Secrétaire général sur la quatrième opération d'examen et d'évaluation du Plan d'action mondial sur la population (A/CONF.171/PC/3) avait été achevé et serait examiné par le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement à sa troisième session.

La Commission a examiné l'exécution du programme et le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1994-1995, que le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission avaient passés en revue et l'Assemblée générale approuvés dans sa résolution 48/228 A. La Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution concernant le programme de travail ordinaire que la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques devrait exécuter au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

La Commission a examiné la suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population de 1984. Elle a passé en revue les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la population, l'assistance multilatérale fournie en matière de population et les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales touchant l'exécution du Plan d'action mondial sur la population. Comme aux sessions précédentes, la Commission a mis l'accent sur la coordination des activités en matière de population mais n'a pas formulé de recommandation sur la question.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION	1 - 2	1
A. Projet de résolution	1	1
B. Projet de décision	2	4
II. MESURES PRISES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE LA POPULATION DE 1974	3 - 22	6
A. Débat général sur les expériences nationales en matière de population	4 - 13	6
B. Suivi des tendances et politiques démographiques, l'accent étant mis sur les réfugiés	14 - 21	8
C. Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population	22	10
III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	23 - 110	11
A. Exécution du programme	29 - 79	12
B. Programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1994-1995	80 - 95	20
C. Activités des commissions régionales	96 - 107	23
D. Suite donnée par la Commission	108 - 110	25
IV. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION DE 1984	111 - 146	30
A. Activités du Fonds des Nations Unies pour la population	112 - 116	30
B. Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population	117 - 123	32
C. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la population	124 - 139	33
D. Activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans l'exécution du Plan d'action mondial sur la population	140 - 146	35
V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION	147 - 150	38

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-SEPTIÈME SESSION	151	39
VII. ORGANISATION DE LA SESSION	152 - 159	40
A. Ouverture et durée de la session	152 - 154	40
B. Participation	155	40
C. Élection du bureau	156	40
D. Ordre du jour	157 - 158	40
E. Consultations avec les organisations non gouvernementales	159	41
<u>Annexes</u>		
I. PARTICIPANTS		42
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE À SA VINGT-SEPTIÈME SESSION		44

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Projet de résolution

1. La Commission de la population recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Programme de travail dans le domaine de la population

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 3344 (XXIX) et 3345 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1974, concernant les recommandations de la Conférence mondiale de la population, et sa résolution 39/228 du 18 décembre 1984, concernant la Conférence internationale sur la population,

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale S-18/3, en date du 1er mai 1990, contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990, contenant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et 48/181 du 21 décembre 1993, relative à l'intégration à l'économie mondiale des pays en transition,

Rappelant en outre ses résolutions 1981/28 du 6 mai 1981, concernant le renforcement des mesures touchant l'application du Plan d'action mondial sur la population, 1985/4 sur les incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population et 1985/6 sur la condition et le rôle de la femme et la population, toutes deux du 28 mai 1985, 1986/7 du 21 mai 1986 sur les questions de population, 1989/89 sur la situation démographique des pays les moins avancés, 1989/90 sur l'incorporation des facteurs démographiques à la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1989/92 sur le renforcement des mesures relatives à la réalisation du Plan d'action mondial sur la population et 1989/94 sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies aux pays d'Afrique dans le domaine de la population, toutes du 26 juillet 1989, et 1991/92 du 26 juillet 1991 sur le programme de travail dans le domaine de la population,

Soulignant les relations qui existent entre la population et le développement, telles qu'elles sont indiquées dans la résolution 45/216 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, et notamment l'appui des programmes de travail des organismes des Nations Unies dans le domaine de la population, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement, et dans la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant le rapport de la Conférence internationale sur la population¹, au cours de laquelle il a été réaffirmé que les principes et les objectifs du Plan d'action mondial sur la population restaient entièrement valables,

Rappelant également les recommandations formulées par les cinq conférences régionales sur la population, qui ont été convoquées dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement,

Tenant compte de ce que des recommandations pourront être formulées par la Conférence internationale sur la population et le développement,

Réaffirmant l'importance du rôle de la Commission de la population en tant qu'organe consultatif du Conseil économique et social pour les questions de population,

Prenant acte du rapport de la Commission de la population sur sa vingt-septième session² et des vues qu'il expose sur les progrès accomplis dans les travaux menés dans le domaine de la population et sur le projet de programme de travail,

1. Note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour la période 1991-1993 et du plan à moyen terme pour la période 1992-1997;

2. Prie le Secrétaire général :

a) De continuer d'accorder un rang de priorité élevé au suivi des tendances et politiques démographiques dans le monde;

b) De poursuivre les travaux dans les domaines suivants :

i) Révisions biennales des estimations et projections concernant la population nationale, urbaine, rurale et des grandes villes ainsi que des indicateurs démographiques et de la structure de la population par âge;

ii) Études sur les rapports entre la population et le développement;

iii) Études sur les rapports entre la condition et le rôle de la femme et la population;

iv) Analyse comparée des politiques démographiques;

v) Analyse de la mortalité;

¹ Voir le Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatifs), chap. I, sect. B, par. 1.

² Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 8 (E/1994/28).

- vi) Études sur la formation de la famille, le comportement procréateur et la planification familiale ainsi que sur leurs incidences démographiques;
 - vii) Études visant à mesurer et à comprendre les changements dans la répartition de la population, notamment les migrations internes, l'urbanisation et le phénomène des personnes déplacées;
 - viii) Études sur les niveaux, les tendances, les politiques, les facteurs déterminants et les conséquences des migrations internationales, y compris les problèmes liés aux réfugiés;
 - ix) Diffusion d'informations sur la population et poursuite du développement du Réseau international d'informations démographiques aux niveaux national, régional et mondial;
 - x) Fourniture d'un appui technique à la demande des pays en développement et en transition;
- c) De continuer d'oeuvrer à l'exécution des programmes en étroite collaboration avec les États Membres, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales selon que de besoin;
- d) D'améliorer encore la communication et la coordination entre la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat, les commissions régionales et les gouvernements, en particulier afin d'établir les estimations et projections démographiques les plus précises possibles, activité pour laquelle la Division de la population doit jouer un rôle de premier plan;
- e) D'accorder un rang de priorité élevé au renforcement des programmes de coopération techniques multilatéraux en matière de population, y compris, le cas échéant, en utilisant la coopération technique entre pays en développement;

3. Prie le Secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement de continuer à tirer pleinement parti des ressources existantes dans toutes les entités intéressées des Nations Unies, en particulier au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat et au Fonds des Nations Unies pour la population;

4. Souligne à nouveau qu'il importe de maintenir la portée, l'efficacité et la rentabilité du programme démographique mondial et de continuer de renforcer la coordination et la collaboration entre le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat, les commissions régionales, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne la planification et l'exécution de leurs programmes en matière de population, et qu'il est nécessaire que les organismes des Nations Unies renforcent, selon que de besoin, leur coordination et leur collaboration avec les États Membres, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales et nationales.

B. Projet de décision

2. La Commission de la population recommande également au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission de la population

Le Conseil économique et social approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de la population, qui sont présentés ci-après :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation diverses.
3. Étude générale des tendances, politiques et programmes démographiques :
 - a) Débat général sur l'expérience des pays dans le domaine démographique;
 - b) Observation des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale;
 - c) Suivi de l'assistance multilatérale dans le domaine démographique.

Documentation

Additif au rapport succinct du Secrétaire général sur l'observation des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale (décision 87 (LVIII) du Conseil économique et social)

Additif au rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'assistance multilatérale dans le domaine démographique

Rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur les activités du Fonds

4. Suite à donner à la Conférence internationale sur la population et le développement :
 - a) Analyse des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement;
 - b) Incidences sur le programme de travail des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les incidences sur le programme de travail des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

5. Questions relatives au programme :

- a) Exécution du programme;
- b) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des activités de 1994-1995 dans le domaine démographique

Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail dans le domaine démographique pour la période 1996-1997

- 6. Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la Commission.
- 7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-huitième session.

Chapitre II

MESURES PRISES PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE LA POPULATION DE 1974

3. La Commission de la population a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 452^e à 454^e séances, les 28 et 29 mars 1994. Elle était saisie du rapport concis du Secrétaire général sur l'observation des tendances et des politiques démographiques, notamment en ce qui concerne les réfugiés (E/CN.9/1994/2).

A. Débat général sur les expériences nationales en matière de population

4. Au cours du débat général consacré aux expériences nationales en matière de population, plusieurs délégations ont rendu compte de la situation démographique dans leurs pays respectifs, notamment des récentes tendances démographiques, des politiques et programmes adoptés en matière de population, de l'intégration des questions démographiques au développement, ainsi que de la coopération et de l'assistance internationales. Le débat a permis de mettre en lumière les problèmes démographiques méritant une attention internationale particulière.

5. Plusieurs délégations ont signalé que leurs pays consacraient des activités aux problèmes démographiques, notamment sous forme de recherche, d'appui technique aux activités dans le domaine de la population et de contribution financière aux programmes concernant la population dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale. Certaines délégations ont indiqué que leur pays participait activement aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. La nécessité de promouvoir la recherche démographique et l'échange des données a été soulignée. Des délégations ont aussi insisté sur la nécessité de sensibiliser davantage le public aux questions démographiques par des activités éducatives spéciales. On a reconnu que, pour être efficace, la formulation des politiques concernant la population exigeait des informations exactes. À ce propos, plusieurs délégations ont loué le travail accompli par la Division de la population pour produire des estimations comparables des indicateurs démographiques, évaluer leur qualité et les mettre à la disposition d'un large public.

6. La plupart des délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables à des services de planification de la famille qui permettent de décider du nombre et de l'espacement des naissances. Elles ont souligné la nécessité d'élargir l'accès à une grande gamme de méthodes contraceptives, d'informer et de faire davantage de campagnes d'éducation et d'assurer que les services de planification familiale englobent aussi la santé génésique. Certaines délégations ont souligné que l'avortement ne devait pas être considéré comme une méthode de limitation des naissances. Il importait également, a-t-on indiqué, de réduire le nombre des grossesses chez les adolescentes.

7. Une représentante a indiqué que la réduction de l'accroissement démographique était considérée dans son pays comme un facteur important d'accélération du développement socio-économique et d'amélioration du niveau de vie. Elle a rendu compte des progrès réalisés par son pays dans la mise en oeuvre de son programme de planification de la famille et de sa contribution à la stabilisation de la population mondiale. Le développement économique, l'amélioration de la condition de la femme et la promotion des services sociaux

étaient des facteurs qui contribuaient considérablement à réduire le taux de natalité.

8. L'amélioration de la condition de la femme a été jugée indispensable par la plupart des délégations. La nécessité d'assurer aux femmes l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi a été soulignée. Les femmes, a-t-on fait observer, en acquérant la faculté de mieux contrôler leur propre vie, allaient sans doute décider plus raisonnablement du nombre et de l'espacement de leurs grossesses. La société devrait s'efforcer d'accroître la solidarité entre les sexes, afin que les hommes et les femmes se répartissent équitablement les responsabilités parentales.

9. Étant donné le déclin constant de la fécondité dans de nombreuses régions du monde, les conséquences, à moyen et à long terme, du vieillissement de la population ont été signalées comme constituant un sujet de préoccupation pour un nombre croissant de pays. Dans certains d'entre eux, ce phénomène mettait déjà en difficulté les systèmes de sécurité sociale. Pour améliorer la situation des personnes âgées, il a été jugé nécessaire de renforcer la solidarité entre les générations, aussi bien au niveau de la société que de la famille.

10. Plusieurs délégations ont préconisé de redoubler d'efforts pour lutter contre les maladies évitables, réduire la morbidité et éliminer la mortalité prématurée. L'incidence croissante de la pandémie du syndrome d'immunodéficience acquise (sida) suscitait de grosses inquiétudes, et il a été reconnu qu'il fallait intensifier la recherche pour améliorer l'épidémiologie de la maladie.

11. Un certain nombre de délégations ont considéré que l'ampleur et les conséquences des mouvements de population, tant à l'intérieur d'un pays que d'un pays à l'autre, étaient préoccupantes. L'incidence des migrations sur la répartition des populations, surtout sur l'urbanisation, a été signalée comme constituant une question d'intérêt constant, surtout pour les pays en développement. On a souligné la nécessité d'adopter une approche intégrée de la formulation des politiques concernant la population et noté que le développement rural devait faire partie d'une stratégie de développement équilibrée.

12. Les délégations de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, notamment les États successeurs de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), ont décrit les importants changements démographiques survenus dans leurs pays à la suite des grandes mutations politiques qu'ils ont subies depuis 1989. Du fait des difficultés économiques, de la baisse des niveaux de vie et de l'incertitude croissante quant à l'avenir, la population dans ces pays remettait à plus tard la décision de se marier, d'avoir des enfants et même de divorcer. La fécondité avait chuté brutalement dans plusieurs des économies en transition, et il apparaissait de plus en plus que la mortalité augmentait, surtout parmi les hommes et les enfants. L'accès à des méthodes de contraception efficaces étant limité dans certains de ces pays, le nombre d'avortements provoqués était élevé, ce qui ne laissait pas d'inquiéter. Si des politiques visant à améliorer les soins de santé et l'accès aux méthodes de planification de la famille étaient en cours de formulation, une assistance et une coopération internationale étaient néanmoins nécessaires pour en assurer le succès.

13. Les économies en transition subissaient un autre changement important, lié aux migrations internes et internationales. Plusieurs pays qui avaient été jusque-là essentiellement des pays d'origine devenaient des pays d'accueil pour divers types de migrants, notamment des demandeurs d'asile, des réfugiés, des

ressortissants rentrant chez eux et des travailleurs migrants. Les migrations à court terme entre pays voisins étaient en augmentation. Quelques délégations ont indiqué que si leurs pays étaient disposés à donner asile aux populations nécessitant une protection, ils avaient besoin de l'aide de la communauté internationale pour pouvoir continuer à en assurer le bien-être.

B. Suivi des tendances et politiques démographiques,
l'accent étant mis sur les réfugiés

14. La Commission s'est dite dans l'ensemble satisfaite du rapport succinct sur le suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale, l'accent étant mis sur les réfugiés (E/CN.9/1992/2), et s'est félicitée en particulier de l'inclusion de la question spéciale des réfugiés à laquelle la communauté internationale attachait un vif intérêt. Le rapport complet, intitulé World Population Monitoring, 1993³, était mis à la disposition des délégations en tant que document d'information (ESA/P/WP.121). De nombreuses délégations ont félicité la Division de la population du rôle qu'elle a joué dans la compilation et l'évaluation des données ainsi que dans le suivi des niveaux et tendances démographiques. La nécessité de données à jour et exactes sur les niveaux et tendances démographiques a été soulignée.

15. Plusieurs délégations ont toutefois relevé que d'importants faits nouveaux récemment enregistrés dans les mouvements de réfugiés n'étaient pas consignés dans le rapport succinct, bien que certains soient mentionnés dans le rapport complet. Comme exemple, on a cité les flux de réfugiés à l'intérieur des États successeurs de l'ex-Yougoslavie et en direction d'autres pays d'Europe centrale et orientale, y compris la Fédération de Russie. Dans la plupart des cas, ces flux résultaient de conflits ethniques. Il importait – estimait-on – d'analyser plus avant les causes de ces flux de réfugiés à l'échelle mondiale, surtout compte tenu de la nécessité, pour la communauté internationale, de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés de population.

16. Un certain nombre de délégations ont reconnu qu'il était difficile de suivre les mouvements de réfugiés à l'échelle mondiale et de dresser un tableau complet et à jour de la situation, étant donné que celle-ci change constamment dans bien des endroits. Les participants ont reconnu en outre que les rapports du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) constituaient les principales sources d'information sur les flux de réfugiés et que tous les migrants forcés n'étaient pas nécessairement considérés comme des réfugiés. Certaines délégations ont cité les efforts que déployaient leurs gouvernements pour simplifier la procédure d'examen des demandes d'asile de façon à ce que seules les personnes auxquelles l'asile a été octroyé restent dans le pays. On a estimé que le contrôle effectif des flux migratoires internationaux exigeait l'instauration d'une coopération internationale et la conclusion d'accords internationaux.

17. Les participants ont souligné qu'il fallait obtenir davantage de données sur les flux migratoires et les divers types de migrants internationaux et rendre celles-ci plus fiables et plus comparables. Ils ont proposé que l'ONU aide les pays intéressés à améliorer leurs statistiques sur les migrations internationales, et notamment à définir les différents types de migrants, à recueillir des données statistiques sur les migrations légales et à établir des estimations concernant les migrations non autorisées ou illégales. Dans les

³ Publication des Nations Unies, à paraître.

statistiques sur les flux migratoires, il fallait – cela a été jugé important – tenir compte, d’une part, des migrations d’étrangers et, d’autre part, des migrations de citoyens, car dans certains pays, ces derniers constituaient la majorité des migrants.

18. À propos des politiques migratoires internationales, un représentant a fait observer que le rapport succinct ne rendait pas vraiment compte des conditions d’obtention du passeport permettant au titulaire de quitter son pays. Des représentants d’autres pays d’Europe centrale et orientale ont noté que d’importants changements de politique avaient été enregistrés récemment, surtout dans le traitement des réfugiés et des demandeurs d’asile. Des représentants d’autres pays ont souligné qu’il importait de veiller à ce que les migrants légaux ne fassent pas l’objet de discrimination, que l’on favorise leur intégration et que l’on combatte la xénophobie. Considéré comme un droit important, le regroupement familial était soumis à des restrictions dans certains pays.

19. Certaines délégations ont proposé que lorsque l’on présente ou examine les tendances démographiques futures, on envisage plusieurs scénarios possibles, afin d’éviter de se méprendre sur le sens des projections. Vu que certains changements constatés dans les tendances démographiques étaient très récents, il se pourrait que la variante moyenne des projections démographiques ne représente pas l’évolution la plus probable dans certaines régions. Par exemple, les fortes baisses de la fécondité enregistrées tout dernièrement dans plusieurs pays d’Europe centrale et orientale, y compris en Fédération de Russie, ne seraient prises en compte que dans les prochaines projections révisées. De même, l’accroissement observé au cours des dernières années des taux de mortalité de certains pays n’était pas encore mentionné dans le rapport succinct. Des représentants ont indiqué qu’il fallait accorder une attention accrue à la situation particulière des pays d’Europe centrale et orientale où la dégradation des conditions économiques, la détérioration de l’infrastructure sanitaire, l’inadéquation des services médicaux et la multiplication des risques d’accident du travail avaient entraîné un accroissement des taux de mortalité. Dans les pays en développement, cet état de fait était à mettre au compte de la propagation de la pandémie du sida. Les participants ont noté qu’il fallait approfondir l’étude de la mortalité chez les adultes, aussi bien dans les pays développés qu’en développement pour mieux comprendre les facteurs qui contribuent à abaisser la mortalité alors même que les conditions économiques se détériorent.

20. Plusieurs représentants ont demandé que les problèmes démographiques des pays en transition soient examinés plus en détail surtout quand on sait que ces pays doivent formuler des politiques pour faire face à une situation nouvelle. Le recours de plus en plus fréquent à l’avortement provoqué, faute de moyens de contraception efficaces, suscitait une vive préoccupation. Bien que des décisions visant à développer l’accès aux contraceptifs aient été prises, une assistance internationale était nécessaire pour permettre des choix rationnels en matière de reproduction.

21. Plusieurs délégations ont noté que l’on enregistrerait une baisse des taux de fécondité dans toutes les grandes régions en développement et que les informations sur l’usage des contraceptifs fournies dans le rapport étaient très utiles, car elles permettaient d’évaluer les besoins qui restaient à satisfaire dans de nombreux pays du monde. Les gouvernements donateurs pouvaient utiliser ces données, ce qu’ils faisaient, pour cibler leur assistance en matière de

population. Les résultats de la cinquième enquête sur la population menée auprès des gouvernements étaient également utiles à cet égard.

C. Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population

22. À sa 453e séance, le 28 mars 1994, la Commission a été informée qu'elle était saisie, à titre d'information, du rapport du Secrétaire général sur le quatrième examen-évaluation du Plan d'action mondial sur la population (A/CONF.171/PC/3), mais que ce document serait examiné et les mesures qu'il appellerait, adoptées lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Chapitre III

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

23. La Commission de la population a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 454e, 455e et 458e réunions, les 29 et 31 mars 1994. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux dans le domaine de la population, 1991-1993 : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (E/CN.9/1994/3);

b) Note du Secrétaire général sur le programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1994-1995 (E/CN.9/1994/4).

24. Le rapport du Groupe de travail spécial interorganisations sur les estimations et les projections démographiques du Comité administratif de coordination (CAC) (ACC/1992/20) a été mis à la disposition de la Commission.

25. Avant son débat général sur les questions relatives au programme, la Commission a été informée sur la restructuration de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social. Les activités de coopération technique dans le domaine de la population, qui relevaient auparavant de l'ancien Département de la coopération technique pour le développement, avaient été incorporées dans le programme de travail de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (ancien Département des affaires économiques et sociales internationales) du Secrétariat de l'ONU.

26. La Commission a été également informée des préparatifs de fond de la Conférence internationale sur la population et le développement que la Division de la population avait entrepris durant la période 1991-1993. Des rapports détaillés sur ces activités avaient été soumis, pour examen et décision, au Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement à ses deuxième et troisième sessions.

27. De nombreux représentants ont loué l'excellente qualité du travail de la Division de la population. Les publications et autres documents produits par elle ont été jugés exemplaires et seraient largement utilisés à travers le monde par les gouvernements, les universités, les centres de recherche et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

28. La Commission a souligné qu'il importait que la Division de la population conserve son objectivité scientifique et son indépendance. La Commission estimait qu'il était indispensable d'appliquer les plus hauts critères scientifiques en matière d'examen et d'évaluation des niveaux et des tendances démographiques ainsi que des politiques et programmes relatifs à la population. À cette fin, et compte tenu des nombreux problèmes de population auxquels serait confronté chaque pays, la Commission a recommandé que la Division de la population soit renforcée.

A. Exécution du programme

1. Analyse des variables démographiques dans le monde

29. La Commission a noté avec satisfaction la publication du rapport intitulé Child Mortality Since the 1960s: A Database for Developing Countries⁴ et le fait qu'il servait à étudier la mortalité des enfants. Ce rapport venait à point nommé, du fait notamment que les données qu'il contenait s'avéreraient utiles pour évaluer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs relatifs à la réduction de la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans qui avaient été adoptés en 1990 au Sommet mondial pour les enfants.

30. La Commission a noté l'achèvement de l'étude des effets que le comportement procréateur a sur la survie des enfants. Les conclusions de cette étude, qui sera publiée sous le titre The Health Rationale for Family Planning: Timing of Births and Child Survival, ont été jugées particulièrement intéressantes, dans la mesure où elles font apparaître que, même associé à d'autres mesures de santé, le recours aux moyens de planification familiale pour prévenir une grossesse chez les adolescentes et allonger l'intervalle entre les naissances pourrait réduire sensiblement la mortalité des enfants.

31. La Commission a pris note avec intérêt de la publication des actes de la Réunion d'experts sur la féminisation des migrations internes, sous le titre Internal Migration of Women in Developing Countries⁵. Il a été reconnu que cette réunion, tenue à Aguascalientes (Mexique) en octobre 1991, avait apporté une contribution importante à la compréhension des migrations internes en général et du rôle des femmes dans le processus de migration, en particulier. Ainsi, les femmes constitueraient environ 50 % de tous les migrants internes, et leur participation croissante au phénomène de migration interne avait été étroitement liée à l'accroissement des possibilités d'emploi dans un certain nombre de pays en développement. La Commission a pris note des recommandations que contenait le compte rendu des travaux de la Réunion et qui visaient à améliorer les perspectives des femmes migrantes.

32. Dans le domaine des migrations internationales, la Commission a été informée que l'on continuait à mettre à jour et à informatiser la banque de données sur les migrations internationales et qu'elle était utilisée pour suivre les tendances des migrations internationales. Bien que l'étude sur la migration forcée qui avait été proposée à la Commission à sa vingt-sixième session n'ait pu être menée à bien faute de ressources, la Commission a noté avec satisfaction qu'une analyse de la situation des réfugiés avait été retenue, en tant que sujet présentant un intérêt particulier, pour le rapport intitulé World Population Monitoring, 1993³. La Commission a noté la publication prochaine des travaux de la Réunion d'experts sur les politiques suivies en matière de migrations internationales et la condition des femmes migrantes et d'un article intitulé "Europe without internal frontiers and international migration", qui paraîtra dans un numéro du Bulletin démographique des Nations Unies.

33. La Commission a été informée que, dans le cadre des préparatifs de fond de la Conférence internationale sur la population et le développement, on avait organisé la Réunion du Groupe d'experts sur la répartition de la population et

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.XIII.10.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XIII.3.

la migration, qui s'était tenue à Santa Cruz (Bolivie) en janvier 1993. Le rapport de la Secrétaire générale de la Conférence sur les recommandations de la Réunion du Groupe d'experts (E/CONF.84/PC/9) avait été présenté au Comité préparatoire de la Conférence à sa deuxième session, tenue en 1993.

34. La Commission a appris avec satisfaction que plusieurs projets dans le domaine de la fécondité avaient été achevés durant la période 1991-1993. Trois monographies sur la corrélation entre la condition de la femme et la fécondité avaient été publiées, à savoir : Women's Education and Fertility Behaviour: A Case-Study of Rural Maharashtra⁶; Fertility Transition and Women's Life Course in Mexico⁷; et Women's Status and Fertility in Pakistan: Recent Evidence⁸. En outre, une étude comparative mondiale sur la faible fécondité, intitulée Patterns of Fertility in Low-fertility Settings⁹, avait été publiée.

35. La Commission a appris que les travaux de recherche sur la condition de la femme s'enrichissaient encore d'une analyse comparative portant sur 26 pays qui serait publiée sous le titre Women's Education and Fertility Behaviour: Recent Evidence from the Demographic and Health Surveys. On y examinait les tendances récentes de l'éducation des femmes dans les pays en développement et l'on y actualisait les constatations faites antérieurement concernant les liens directs et indirects entre éducation et comportement procréateur, mariage et dimension souhaitée de la famille.

36. La question de la situation des femmes était également abordée dans une étude démographique d'ensemble, Living Arrangements of Women and their Children in the Third World: A Demographic Study, qui doit être publiée en 1994.

37. La Commission a reçu avec satisfaction les indications qui lui ont été présentées au sujet des nouvelles bases de données informatisées sur la fécondité et le planning familial et elle a vivement souhaité que l'on continue, comme on a entrepris de le faire, à diffuser l'information sur ces sujets sous diverses formes, notamment sous forme de représentations graphiques, disquettes et études analytiques.

38. S'agissant du planning familial et de ses incidences démographiques, la Commission a été informée qu'une étude sur la fréquence de l'usage des contraceptifs et les tendances à cet égard serait achevée en 1994. Un article résumant les constatations faites sur ce sujet paraîtrait bientôt dans un numéro du Bulletin démographique des Nations Unies. Il était également prévu de publier avant la Conférence de 1994 une carte indiquant le degré de pratique de la contraception et les méthodes utilisées.

39. La Commission a constaté avec satisfaction que les données sur le degré d'information du public en matière de contraception et l'usage de celle-ci étaient maintenant informatisées. Un coffret de huit disquettes, intitulé World Contraceptive-Use Data Diskettes, 1991 accompagné d'un manuel de l'utilisateur

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.12.

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XIII.5.

⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XIII.6.

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.11.

(ST/ESA/SER.R/120), était disponible depuis 1992. La banque de données établie par la Division de la population sur ce sujet était constamment mise à jour.

40. La Commission a été informée qu'une étude analysant les effets de la survie des enfants sur la fécondité était maintenant achevée. Cette analyse, qui comprenait trois études de pays (Équateur, Timor occidental, Indonésie et Zimbabwe) serait publiée sous le titre Child Survival, Health and Family Planning Programmes and Fertility.

41. La Commission a été informée que, dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, s'étaient tenues deux réunions d'experts, consacrées l'une aux questions démographiques du point de vue des femmes (Gaborone (Botswana), juin 1992), l'autre au planning familial dans ses rapports avec la santé et le bien-être de la famille (Bangalore (Inde), octobre 1992). Les rapports de ces réunions (E/CONF.84/PC/6 et 7) avaient été présentés au Comité préparatoire de la Conférence lorsqu'il s'était réuni pour sa deuxième session, en mai 1993.

2. Projections démographiques mondiales

42. La Commission a constaté avec satisfaction que la treizième série d'estimations et projections démographiques mondiales avait été révisée en 1992 et que les résultats avaient été publiés en temps voulu sous forme d'études intitulées World Population Prospects: The 1992 Revision¹⁰ et The Sex and Age Distribution of the World Population: The 1992 Revision¹¹ et d'un cartogramme mural intitulé World Population Chart, 1992¹². De même, elle a pris note avec satisfaction de l'analyse comparative des projections démographiques établies par les Nations Unies depuis 20 ans.

43. La Commission a noté les améliorations opérées avec cette révision, en particulier le fait que les projections tenaient compte des effets du sida, ainsi que les additions et changements apportés à la liste des pays ayant fait l'objet de projections détaillées. La Commission a été informée que la révision de 1994 était en cours et comprendrait des projections par cohorte, ventilées par sexe et par classe d'âge, concernant 26 nouveaux pays.

44. La Commission a constaté avec satisfaction que la révision de 1992 des estimations et projections urbaines et rurales dans le monde, dont les résultats avaient été publiés dans World Urbanisation Prospects: The 1992 Revision¹³, avait été menée à bien en temps voulu.

45. La Commission a constaté avec satisfaction que les estimations et projections de la population urbaine allaient maintenant jusqu'en 2010 et que le seuil de population avait été abaissé à 750 000 personnes. Elle a noté la

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.7.

¹¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.3.

¹² Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.12.

¹³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.11.

publication de la carte des agglomérations urbaines Urban Agglomerations, 1992¹⁴.

46. La Commission a jugé bon que les révisions de 1992 aient été mises sans retard à la disposition des usagers, sous des formes très diverses – monographies, articles, publications détaillées, représentations graphiques, données informatiques, documents exploitables sur machine.

47. La Commission a pris note de la publication en 1992 du manuel Preparing Migration Data for Subnational Population Projection¹⁵.

48. La Commission a pris note avec satisfaction de la publication en 1992 de l'étude Long-range World Population Projections: Two Centuries of Population Growth, 1950-2150¹⁶.

49. La Commission a constaté avec satisfaction qu'à la dix-septième session (juin 1992, Rome) du Sous-Comité des projections démographiques (organe du Comité administratif de coordination), la Division de la population avait établi, sur la demande du Sous-Comité, un document de travail sur la composition par sexe et par classe d'âge des populations urbaines et rurales selon les données révisées de 1992 (ESA/P/WP.120).

50. La Commission a pris acte de l'important travail qu'avait exigé la prise en considération du sida dans les estimations et projections démographiques et elle a noté avec satisfaction qu'une publication intitulée AIDS and the Demography of Africa allait bientôt paraître.

3. Politiques démographiques et développement socio-économique

51. La Commission a appris avec satisfaction qu'une analyse des politiques démographiques considérées par rapport à la condition féminine avait été menée à bien durant la période considérée. C'est ainsi qu'avait été publié United Nations Nuptiality Chart, 1991¹⁷, de même qu'un ouvrage en trois volumes, Abortion Policies: A Global Review¹⁸, qui analysait dans 190 pays l'évolution de la pratique de l'avortement et de la législation sur ce sujet. Une représentation graphique résumant l'essentiel des constatations faites dans ces trois volumes avait également été publiée.

52. La Commission a été informée qu'une monographie consacrée à l'établissement, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de la politique

¹⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.2.

¹⁵ Publications des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.6.

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.3.

¹⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.91.XIII.5.

¹⁸ Vol. I, Afghanistan to France (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.8); Vol. II, Gabon to Norway (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XIII.2); Vol. III, Oman to Zimbabwe (publication des Nations Unies, à paraître).

démographique en Argentine avait été publiée en 1992¹⁹. Il s'agissait de l'ultime monographie d'une série parue sous le titre général Case Studies in Population Policy.

53. La Commission a constaté avec satisfaction qu'un projet concernant les plus grandes agglomérations urbaines du monde avait été mené à bien pendant la période considérée. Le principal résultat de cette entreprise, un ouvrage présentant le profil d'une centaine de grandes métropoles partout dans le monde, considérées sous l'angle de la démographie, de l'économie, des infrastructures, des services sociaux et de la politique démographique, avait été préparé pour la publication. Une base de données sur les plus grandes agglomérations du monde avait également été établie et mise sur disquette.

54. La Commission a été informée que la Division de la population poursuivait, dans le cadre de son programme de travail, des recherches sur les problèmes qui se posent aux responsables dans les mégaloïles du monde, avec la publication d'une monographie consacrée à Sao Paulo²⁰, qui constituait la treizième publication dans cette série.

55. L'un des principaux événements à retenir de la période 1992-1993 avait été la réunion en avril 1992 au Caire du Groupe d'experts sur les politiques et les programmes démographiques. La Commission a pris note avec satisfaction de la publication des actes de cette réunion sous le titre Population Policies and Programmes: Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on Population Policies and Programmes, Cairo, Egypt, 12-16 April 1992²¹.

56. La Commission a été informée que l'analyse des données de la septième Enquête démographique auprès des gouvernements, qui aurait dû être achevée au cours de la période 1992-1993, ne serait publiée qu'en 1994, beaucoup de gouvernements venant seulement de faire parvenir leur réponse. La Commission a appris avec satisfaction que, dans l'ensemble, les réponses étaient d'une excellente teneur, apportant de nombreuses et utiles indications sur les politiques adoptées face aux problèmes nouveaux, par exemple la pandémie de sida.

57. La Commission a constaté avec satisfaction que la banque de données sur les politiques démographiques avait été enrichie. La troisième édition de la base de données Global Population Policy Data Base 1991 (ST/ESA/SER.R/118) et du manuel Global Population Policy Diskette Documentation 1991 (ST/ESA/SER.R/117) avait vu le jour en 1992. Mais la quatrième édition, prévue pour 1993, avait été reportée à 1994 afin que l'on puisse y intégrer les réponses à la septième Enquête démographique qui venaient d'être reçues.

58. En ce qui concerne les travaux sur les rapports entre la démographie et les questions de développement, la Commission a constaté avec satisfaction que le manuel intitulé Projection Methods for Integrating Population Variables into Development Planning, vol. I, Methods for Comprehensive Planning, Module Three: Techniques for Preparing Projections of Household and Other Incomes, Household Consumption and Savings and Government Consumption and Investment

¹⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.90.XIII.19.

²⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.9.

²¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.5.

(ST/ESA/SER.R/90/Add.2) avait été publié et que grâce à un progiciel intégré de type PDPM/PC intitulé Population and Development Projection Methods for Personal or Microcomputer, version 1.0, et au manuel d'utilisation intitulé Population and Development Projection Methods for Microcomputer: A User's Guide (ST/ESA/SER.R/123) la méthodologie exposée dans les trois volets du manuel était maintenant accessible dans sa totalité sur micro-ordinateur.

59. La Commission a été informée de la publication de rapports relatant l'expérience faite par trois pays qui avaient intégré la démographie dans la planification du développement : Thaïlande (ST/ESA/SER.R/110), Turquie (ST/ESA/SER.R/112) et Inde (ST/ESA/SER.R/114).

60. La Commission a noté avec satisfaction que les actes du Colloque international des Nations Unies sur la démographie et la planification du développement, que la Division de la population avait organisé en 1989 à Riga avec le concours de l'université nationale lettone et de l'Université de Moscou, avaient été publiés sous le titre Population and Development Planning: Proceedings of the United Nations International Symposium on Population and Development Planning, Riga, Latvian Soviet Socialist Republic, 4-8 December 1989²².

61. La Commission a relevé que les travaux du projet d'évaluation des incidences démographiques des grandes opérations de développement étaient terminés et qu'un rapport d'ensemble portant sur trois monographies (Costa Rica, Inde, Maroc) serait publié sous forme de document de travail.

62. La Commission a été informée que le projet sur les aspects économique et social du vieillissement de la population dans certains pays développés avait été mené à bien et que deux études de pays – l'une sur l'Argentine (ST/ESA/SER.R/113) et l'autre sur l'Inde (État du Kerala) (ST/ESA/SER.R/119) – avaient été publiées.

63. La Commission a appris avec satisfaction la préparation en vue de leur publication des actes de la Conférence internationale sur le vieillissement des populations considéré du point de vue de la famille, qui avait été organisée en 1990 par la Division de la population et la municipalité de Kitakyushu (Japon), avec le concours du Centre japonais de recherche sur le vieillissement, de l'ancien Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

64. La Commission a été informée que la Division de la population avait organisé en 1992 à Bangkok, avec le concours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de l'Université de San Diego, un colloque sur le vieillissement des populations d'Asie, dont les actes avaient été préparés pour la publication.

65. La Commission a été informée que dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement avaient été organisées deux réunions d'experts : l'une consacrée à la démographie dans ses rapports avec l'environnement et le développement, tenue en janvier 1992 à New York et dont le rapport (E/CONF.84/PC/4) avait été présenté à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence, en mai 1993, et les actes

²² Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.13.

préparés pour la publication²³, l'autre consacrée à l'accroissement et à la structure démographiques, tenue en novembre 1992 à Paris, et dont le rapport (E/CONF.84/PC/8) avait lui aussi été présenté à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence.

4. Suivi, examen et évaluation, coordination et diffusion de l'information démographique

66. Le suivi des tendances et politiques démographiques mondiales ainsi que l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population sont examinés au chapitre II.

67. La Commission a appris avec plaisir qu'en dépit des responsabilités supplémentaires que la Division de la population avait assumées en ce qui concerne les préparatifs de fond de la Conférence internationale sur la population et le développement, elle avait continué à beaucoup produire dans le cadre de son programme global de diffusion de données. Au cours de la période 1991-1993, elle avait publié 33 études de recherche, des manuels techniques, les actes de réunions de groupes d'experts et de séminaires, et des cartogrammes muraux, ainsi que six numéros du Bulletin démographique des Nations Unies et Population Newsletter. Pour répondre à l'accroissement de la demande de données exploitables sur ordinateur, elle avait produit 14 bases de données et logiciels nouveaux. La Commission a été informée que la demande de publications restait forte et que l'on continuait à s'efforcer d'améliorer la diffusion.

68. La Commission de la population a été informée des activités du Réseau mondial d'information en matière de population (POPIN) depuis la vingt-sixième session : convocation à Genève, en septembre 1992, de la cinquième session du Comité consultatif du réseau et participation à des expositions sur POPIN dans le cadre de la quatrième Conférence pour l'Asie et le Pacifique tenue à Bali (Indonésie) en août 1992 ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail chargé de la gestion du thésaurus POPIN, convoquée à New York en septembre 1992 par le Comité international de coordination des recherches nationales en démographie. La Commission a noté avec plaisir la publication de la troisième édition du Thésaurus POPIN en anglais, espagnol et français sous les auspices du Comité international.

69. La Commission a appris avec satisfaction que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) avait contribué au financement de POPIN et qu'un coordonnateur du réseau mondial avait été nommé le 1er octobre 1993. Le Groupe de coordination du réseau mondial POPIN avait été reconstitué et l'une des premières activités avait été d'installer, avec le concours des réseaux régionaux d'information en matière de population et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un service d'information électronique en matière de population sur INTERNET. Ce service, connu sous le nom de "Gopher" POPIN, contient de la documentation démographique, en particulier des journaux et des bulletins, des logiciels, des tableaux statistiques, des bases de données bibliographiques et démographiques, des résumés de nouvelles, des communiqués de presse et les documents destinés à la

²³ Population, Environment and Development: Proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on Population, Environment and Development, United Nations Headquarters, 20-24 January 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XIII.7).

Conférence internationale sur la population et le développement et à la vingt-sixième session de la Commission de la population.

5. Coopération technique en matière de population

70. La Commission de la population a été informée de l'assistance technique apportée à une cinquantaine de pays dans les domaines de la formation, de l'analyse des données démographiques et socio-économiques, des politiques de population et des relations entre population et développement. L'accent était mis en particulier sur la formulation de politiques démographiques et le renforcement des capacités nationales.

71. La Commission a noté avec satisfaction que des activités mixtes de formation à court terme et de recherche en matière d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données démographiques avaient été organisées en coopération avec des États Membres, des instituts et des commissions régionales afin d'aider les gouvernements à mieux analyser, sur micro-ordinateurs, les résultats des recensements de 1990.

72. La Commission a aussi été informée du nouveau mécanisme des services d'appui technique aux programmes de population des pays en développement, dans le cadre duquel la fourniture de conseils et d'appui technique aux projets des pays avait été décentralisée et confiée à huit équipes d'appui aux pays dans les principales régions en développement. Ce nouveau mécanisme ferait appel aux capacités nationales et régionales de façon à décentraliser la coopération technique.

6. Statistiques démographiques et sociales

73. La Commission de la population a été informée que, dans le cadre des recensements de 1990, 206 pays ou régions avaient effectué des recensements de la population et/ou de l'habitation entre 1985 et 1994. La Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU préparait actuellement le programme mondial de recensements de la population et de l'habitation pour l'an 2000. Afin d'aider les pays à effectuer ces recensements, on poursuivait l'élaboration d'une nouvelle série de manuels de recensement. Deux parties de la série de manuels, traitant l'une de la planification, de l'organisation et de la gestion des recensements de la population et de l'habitation²⁴ et l'autre de certaines caractéristiques démographiques et sociales²⁵, avaient été publiées. Deux autres parties, portant sur les caractéristiques économiques et sur les caractéristiques des migrations, seraient publiées au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

74. En ce qui concerne les statistiques et l'enregistrement de l'état civil, les activités ont consisté notamment à exécuter dans les pays en développement le programme international visant à améliorer au plus vite les statistiques de l'état civil et les mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil, dans le cadre duquel trois ateliers ont été organisés à Buenos Aires, à Damas et à Beijing. Les participants ont insisté sur la nécessité d'un plan directeur national pour améliorer ces mécanismes et sur le fait que les pays eux-mêmes

²⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.XVII.8.

²⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.9.

devaient être résolus à hâter ces améliorations et compter essentiellement sur leurs propres ressources pour introduire des réformes.

75. Dans le domaine des statistiques sociales, des progrès sensibles avaient été faits en matière de méthodologie et de collecte de données relatives aux personnes handicapées. Ces données seraient utiles pour le suivi de l'invalidité au niveau des collectivités.

76. La Commission a appris avec plaisir qu'une édition actualisée de la publication Les femmes dans le monde 1970-1990 : Des chiffres et des idées²⁶ serait achevée en 1995, à temps pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

77. La Commission a appris que l'on continuait à publier périodiquement l'Annuaire démographique et Population and Vital Statistics Report (trimestriel). Un numéro spécial de l'Annuaire, consacré au vieillissement de la population et à la situation des personnes âgées, avait été achevé et devait être publié sous peu. Pour marquer l'Année internationale de la famille, la Division de statistique avait produit avec le concours du secrétariat de l'Année internationale de la famille, un tableau statistique sur les familles dans le monde.

78. La Division de statistique avait aussi mené à bien, avec un financement du FNUAP, un projet visant à perfectionner la base de données des statistiques démographiques et sociales et à l'exploiter sur micro-ordinateur. Une fois mise au point, cette base de données renfermerait toutes les statistiques démographiques et autres diffusées depuis 1948, dans l'Annuaire démographique des Nations Unies en ce qui concerne 220 pays et régions.

79. Dans le domaine de la coopération technique, la réussite du Programme mondial de recensement de population et de l'habitation de 1990 était due, en grande partie, aux activités de coopération technique entreprises par la Division de statistique, les commissions régionales et d'autres entités, avec l'appui financier du FNUAP. Au cours de la période 1991-1993, la Division de statistique avait exécuté chaque année plus de 100 projets de pays.

B. Programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1994-1995

1. Analyse des variables démographiques dans le monde

80. La Commission a été informée qu'une étude sur les disparités entre les taux de survie selon le sexe des enfants avait été entreprise et devait être achevée au cours de l'exercice biennal 1994-1995. On a souligné qu'il fallait disposer d'estimations fiables de la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans selon le sexe, et aussi qu'il était utile sur le plan des orientations de mieux comprendre les processus qui, dans certains contextes, expliquaient la surmortalité féminine dans l'enfance.

81. Pour ce qui est des migrations internationales, la Commission a approuvé l'établissement d'un rapport sur les niveaux et les tendances des migrations internationales, qui tirerait parti des informations contenues dans la banque de données sur les migrations internationales, dont la mise à jour et l'informatisation se poursuivraient.

²⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.3.

82. La Commission a noté que, pour l'exercice biennal 1994-1995, on avait entrepris une étude sur le processus de formation des familles, dans laquelle seraient examinés les changements dans l'âge au mariage, les probabilités d'agrandissement et les intervalles génésiques dans certains pays en développement; le rôle de la planification familiale en tant que facteur influant non seulement sur les niveaux de fécondité mais aussi sur l'échelonnement des naissances – en particulier les naissances rapprochées. En outre, une étude détaillée sur les facteurs qui déterminent l'utilisation des contraceptifs et une analyse de la fécondité dans les pays à forte fécondité seront réalisées. La Commission a suggéré que l'on prête plus d'attention aux unions consensuelles et aux unions maritales temporaires comme sujet d'étude et en tant que facteur influant sur d'autres phénomènes démographiques et sociaux, y compris la pratique contraceptive.

2. Projections démographiques mondiales

83. Considérant qu'il faut mettre périodiquement à jour les estimations et projections démographiques mondiales, la Commission de la population a recommandé que l'on continue d'établir des estimations et des projections démographiques par pays, notamment des estimations et projections concernant les populations urbaines et rurales, ainsi que les agglomérations urbaines.

84. La Commission a noté avec satisfaction que la révision de 1994 des estimations et projections démographiques mondiales était en cours, que les projections avaient été étendues jusqu'en 2050 et que la révision de 1994 contiendrait des indicateurs démographiques ventilés par classe et par sexe pour les pays de 150 000 habitants et plus et pour les nombreux États devenus récemment indépendants.

85. La Commission a noté avec satisfaction que, dans la révision de 1994, les projections relatives à la population des grandes villes seraient établies pour 2015 et celles relatives à la population urbaine et rurale pour 2025.

86. La Commission a noté que la prochaine session du Sous-Comité des projections démographiques du CAC se tiendrait en juin 1994 à New York et a réitéré son soutien aux activités de coordination de la Division de la population, des commissions régionales et des institutions spécialisées dans le domaine des estimations et projections démographiques et sectorielles.

3. Politique démographique et développement socio-économique

87. La Commission a noté avec satisfaction que, dans le domaine de la politique démographique, la publication d'une nouvelle édition plus étoffée de World Population Policies²⁷, en trois volumes, constituerait une activité majeure. Cette édition comprendrait une analyse détaillée des politiques démographiques, notamment au regard du développement durable, et une plus large place y serait faite à un certain nombre de domaines nouveaux de la politique démographique tels que la santé génésique des femmes, le VIH/sida, les réfugiés et demandeurs d'asile, les questions relatives à l'environnement et la gestion des villes.

²⁷ Publication des Nations Unies, numéros de vente : E.87.XIII.4, E.89.XIII.3 et E.90.XIII.2.

88. La Commission a été informée qu'au cours de l'exercice biennal 1994-1995, un projet concernant les politiques relatives aux migrations internationales constituerait une activité majeure : il faudrait préparer un rapport analytique sur les questions nouvelles qui se posent aux gouvernements et sont au premier rang de leurs préoccupations et collecter systématiquement des données sur les politiques gouvernementales concernant le flux d'immigrants, d'émigrants, de travailleurs migrants, de personnes à la charge de ces derniers, de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants sans documents. Les politiques relatives aux migrations internationales seraient résumées et présentées sous forme de cartogramme mural.

89. La Commission a noté avec plaisir que la cinquième édition de la base de données sur les politiques démographiques, Global Population Policy Data Base, 1995 et de son manuel d'utilisation (Global Population Policy Diskette Documentation, 1995), devrait être publiée d'ici la fin de l'exercice biennal.

90. La Commission a noté avec satisfaction que les activités intermédiaires de l'exercice biennal comprendraient deux monographies supplémentaires dans la série Population Growth and Policies in Mega-Cities, ainsi qu'une étude sur les politiques relatives au sida.

91. La Commission a noté avec satisfaction que les travaux sur l'interaction entre population, ressources, environnement et développement recevaient une haute priorité. Un rapport sur un projet financé par le FNUAP pour étudier l'état actuel des connaissances sur la relation entre population et environnement dans les pays en développement serait présenté à la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Commission du développement durable. La Commission de la population a recommandé que ce rapport soit largement diffusé auprès des décideurs, des chercheurs et du public.

4. Suivi, examen et évaluation, coordination et diffusion de l'information démographique

92. Le suivi des tendances et politiques démographiques mondiales ainsi que l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population sont examinés au chapitre II.

93. En ce qui concerne les activités de diffusion d'informations démographiques, la Commission de la population a été informée que la Division de la population continuerait à publier toutes ses publications en série et publications isolées, à accroître sa production de documentation exploitable sur ordinateur et à s'efforcer de diffuser plus largement et plus efficacement les résultats de ses activités de recherche.

94. Pour ce qui est du réseau mondial POPIN, la Commission a appris avec plaisir que le logiciel "Gopher" POPIN serait étoffé par des données démographiques additionnelles. En collaboration avec le FNUAP, le Groupe de coordination du réseau mondial POPIN mettrait en place une bibliothèque électronique au Caire à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement. Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, le réseau POPIN resserrerait ses relations de travail avec les réseaux régionaux.

5. Coopération technique en matière de population

95. La Commission a été informée qu'au cours de l'exercice biennal 1994-1995, le nombre des projets entièrement exécutés par la Division de la population dans les pays diminuerait par suite de la décentralisation. Toutefois, les cinq spécialistes de la population que le FNUAP mettrait à la disposition de la Division de la population fourniraient un appui technique aux huit équipes d'appui aux pays. La Commission a été informée que le nouveau mécanisme des services d'appui technique continuerait de privilégier la formation démographique.

C. Activités des commissions régionales

1. Commission économique pour l'Afrique

96. La Commission a noté avec satisfaction que la réunion de la troisième Conférence africaine de la population en 1992 avait représenté un événement d'importance majeure en Afrique. Elle a estimé que la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (E/CONF.84/PC/13, annexe, annexe II), adoptée par la Conférence, constituait la position la plus avancée formulée collectivement par les gouvernements africains sur les questions de population. Pour la première fois, des objectifs quantitatifs avaient été fixés qui serviraient de jalons dans les efforts tant individuels que collectifs que les pays d'Afrique déploieraient pour mettre en oeuvre des politiques démographiques. La Commission a été informée que la Déclaration de Dakar/Ngor prévoyait la création d'un comité de suivi des États membres chargés d'en assurer l'application.

97. La Commission a constaté que si la collecte et l'analyse de données démographiques continuaient de poser de très grandes difficultés, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) accordait toutefois, dans son sous-programme relatif à la population, la priorité à l'examen des questions intéressant la population et le développement, dont l'atténuation de la pauvreté, les établissements humains, l'environnement et la démarginalisation des femmes. En outre, elle se proposait de créer un service qui serait chargé d'étudier et de mettre en évidence les rapports d'interdépendance entre population, développement et santé, y compris l'impact du sida.

2. Commission économique pour l'Europe

98. La Commission a été informée que le programme relatif à la population de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour la période 1992-1995 comprenait quatre grands projets : a) migrations internationales est-ouest; b) situation économique et sociale des personnes âgées; c) enquêtes et études sur la fécondité et la famille; et d) politiques démographiques.

99. Le projet sur les migrations internationales comprenait la mise en place d'un "système d'information rapide" destiné à offrir rapidement des renseignements sur les flux de réfugiés, de demandeurs d'asile et de travailleurs migrants en situation régulière; une étude des politiques menées par les États membres de la CEE en matière de migrations internationales; et des monographies sur les causes et conséquences des flux migratoires en provenance de Lituanie, de Pologne et d'Ukraine.

100. S'agissant des personnes âgées, la CEE rassemblait un ensemble d'échantillons comparables à partir des données de la série de recensements de 1990, qui serait utilisé pour établir des monographies et des études comparatives entre les pays sur la situation économique et sociale des personnes âgées.

101. Le projet relatif aux études et enquêtes sur la fécondité et la famille représentait un effort collectif visant à recueillir des informations à partir d'échantillons comparables portant sur 20 pays et à réaliser des études sur les tendances relatives aux mariages et aux divorces, à la procréation, au travail et à l'enseignement et leurs interactions. Huit pays avaient achevé les travaux sur le terrain; huit autres s'apprêtaient à mener des enquêtes pendant la période 1994-1995; les autres pays d'Europe orientale, principalement, recherchaient encore un financement.

102. Le projet relatif aux politiques démographiques avait nécessité la collecte de données détaillées auprès de 25 pays membres de la CEE sur les politiques concernant la fécondité et la famille, les migrations internationales et la situation des étrangers, ainsi que les populations vieillissantes et le statut des personnes âgées. Ces données permettraient d'établir une série d'essais (en deux volumes) analysant les diverses orientations, à condition de pouvoir trouver des sources de financement.

3. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

103. La Commission a constaté que le Centre latino-américain de démographie [Centro Latinoamericano de Demografía (CELADE)], service spécialisé dans les questions de population de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avait exécuté des activités dans tous les domaines prioritaires arrêtés par le Conseil économique et social. Les activités du Centre étaient coordonnées avec celles des autres services et organismes des Nations Unies. En particulier, le Centre avait procédé à une analyse des données de la série de recensements effectués en 1990 qui avait permis de mettre à jour les estimations et les projections démographiques concernant la région; il avait collaboré avec la Banque interaméricaine de développement à un projet visant à prendre en considération les variables démographiques dans la conception des programmes d'investissement destinés aux pays de la région; le progiciel REDATAM, permettant l'analyse de données géographiques désagrégées, avait été élargi afin de couvrir plus de 30 pays; et des cours de formation aux questions de population et de développement avaient été organisés dans le cadre du Programme mondial de formation financé par le FNUAP.

104. La Commission a constaté avec satisfaction que le Centre avait exécuté différentes activités dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, y compris l'établissement d'un rapport intitulé "Population, Equity and Changing Productive Patterns" que la Conférence régionale sur la population et le développement, réunie en avril 1993 à Mexico, avait examiné. La Conférence avait adopté une série de recommandations relatives aux préparatifs de la Conférence internationale et elle avait par ailleurs prié la CEPALC d'élaborer, en collaboration avec le FNUAP, un projet de plan d'action régional. Ce dernier avait été examiné au cours des quatre réunions sous-régionales tenues en 1993 et transmis à la CEPALC, à sa vingt-cinquième session, lors de la réunion de haut niveau d'experts gouvernementaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue en mars 1994. La Commission avait été informée qu'après son adoption officielle par la CEPALC, le projet de plan d'action régional serait révisé à la lumière

des conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement et deviendrait opérationnel en 1995.

4. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

105. La Commission a été informée que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) avait organisé la quatrième Conférence de la population pour l'Asie et le Pacifique du 19 au 27 août 1992, à Denpasar (Indonésie), et adopté la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable (voir document E/CONF.84/PC/14, annexe). Dans ce cadre, trois séminaires préalables avaient été consacrés aux questions suivantes : a) population, environnement et développement durable (mai 1991); b) migration et urbanisation dans l'Asie et le Pacifique (janvier 1992); et c) planification et exécution de programmes efficaces en matière de planification/santé de la famille et d'action sociale (mars 1992).

106. Au cours de la période à l'examen, la CESAP avait continué d'effectuer, dans le cadre d'un effort collectif, des recherches sur les sujets suivants : dynamique de la population et de l'environnement; exode rural et urbanisation; rôle et condition des femmes dans le cadre du développement; et incidences des modifications démographiques en Asie. S'agissant de l'assistance technique, la CESAP a testé diverses méthodes visant à améliorer les compétences et les connaissances techniques des fonctionnaires et autres spécialistes travaillant dans le domaine de la population. Étant donné l'importance des données démographiques, elle a continué de promouvoir l'adoption de nouvelles techniques plus perfectionnées, relatives au traitement, au partage et à la diffusion de ces informations, par le biais notamment du Réseau d'information démographique pour l'Asie et le Pacifique (Réseau POPIN Asie-Pacifique). Des publications telles que Asia-Pacific Population Journal, Population Headliners et the Asian Population Studies Series, et l'organisation de divers ateliers et réunions ont également permis de diffuser des informations sur les questions de population.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

107. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a informé la Commission que les activités relatives à la population recouvraient trois grands domaines : a) établissement d'estimations et de projections démographiques; b) analyse des aspects sociaux, économiques et politiques des migrations internationales dans la région; et c) analyse et promotion des politiques démographiques, y compris l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement. Les migrations internationales revêtaient une importance capitale pour la région, dans la mesure où elles concernaient toutes les catégories de migrants et où elles avaient diverses incidences sur le développement. Toutefois, aucune ressource n'a été allouée en vue d'effectuer des études approfondies.

D. Suite donnée par la Commission

Programme de travail dans le domaine de la population

108. À sa 456e séance, le 30 mars, la Commission était saisie d'un projet de résolution (E/CN.9/1994/L.4) intitulé "Programme de travail dans le domaine de la population", ayant pour auteurs l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le texte du projet de résolution était le suivant :

Programme de travail dans le domaine de la population

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 3344 (XXIX) et 3345 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1974, concernant les recommandations de la Conférence mondiale de la population, et sa résolution 39/228 du 18 décembre 1984, concernant la Conférence internationale sur la population,

Rappelant également la résolution de l'Assemblée générale S-18/3, en date du 1er mai 1990, contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, ainsi que la résolution 45/199 de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1990, contenant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant en outre ses résolutions 1981/28 du 6 mai 1981, concernant le renforcement des mesures touchant l'application du Plan d'action mondial sur la population, 1985/4 sur les incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population et 1985/6 sur la condition et le rôle de la femme et la population, toutes deux du 28 mai 1985, 1986/7 du 21 mai 1986 sur les questions de population, 1989/89 sur la situation démographique des pays les moins avancés, 1989/90 sur l'incorporation des facteurs démographiques à la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1989/92 sur le renforcement des mesures relatives à la réalisation du Plan d'action mondial sur la population et 1989/94 sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies aux pays d'Afrique dans le domaine de la population, toutes du 26 juillet 1989, et 1991/92 du 26 juillet 1991 sur le programme de travail dans le domaine de la population,

Soulignant les relations qui existent entre la population et le développement, telles qu'elles sont indiquées dans la résolution 45/216 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, et notamment l'appui que les programmes de travail des organismes des Nations Unies dans le domaine de la population apportent à la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁸, et prenant en considération les besoins particuliers des pays en développement, ainsi que de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et la poursuite des objectifs de la coopération économique,

Rappelant le rapport de la Conférence internationale sur la population²⁹, au cours de laquelle il a été réaffirmé que les principes et les objectifs du Plan d'action mondial sur la population restaient entièrement valables,

²⁸ Résolution 35/56 (annexe) de l'Assemblée générale.

²⁹ Voir le Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatifs), chap. I, sect. B, par. 1.

Réaffirmant l'importance du rôle de la Commission de la population en tant qu'organe consultatif du Conseil économique et social pour les questions de population,

Tenant compte de ce que des recommandations pourront être formulées par la Conférence internationale sur la population et le développement,

Prenant acte du rapport de la Commission de la population sur sa vingt-septième session³⁰ et des vues qu'il expose sur les progrès accomplis dans les travaux menés dans le domaine de la population et sur le projet de programme de travail,

1. Note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour la période 1991-1993 et du plan à moyen terme pour la période 1992-1997;

2. Prie le Secrétaire général :

a) De continuer d'accorder un rang de priorité élevé au suivi des tendances et politiques démographiques dans le monde;

b) De poursuivre les travaux dans les domaines suivants :

i) Révisions biennales des estimations et projections concernant la population nationale, urbaine, rurale et des grandes villes ainsi que des indicateurs démographiques et de la structure de la population par âge;

ii) Études sur les rapports entre la population et le développement;

iii) Études sur les rapports entre la condition et le rôle de la femme et la population;

iv) Analyse comparée des politiques démographiques;

v) Analyse de la mortalité, une attention particulière étant accordée à la mortalité des adultes;

vi) Études sur le comportement procréateur ainsi que sur la planification familiale et ses incidences démographiques;

vii) Études visant à mesurer et à comprendre les changements dans la répartition de la population, en particulier les migrations internes et l'urbanisation;

viii) Études sur les niveaux, les tendances et les politiques des migrations internationales;

ix) Diffusion d'informations sur la population et poursuite du développement du Réseau international d'informations démographiques aux niveaux régional et mondial;

³⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 8 (E/1994/28).

- x) Fourniture d'un appui technique sur demande et dans la limite des fonds disponibles;
- c) De continuer à coordonner les travaux de fond préparatoires à la Conférence internationale sur la population et le développement;
- d) De continuer à examiner et évaluer les actions résultant des Conférences internationales des Nations Unies sur la population de 1974, 1984 et 1994;
- e) De continuer d'oeuvrer à l'exécution des programmes en étroite collaboration avec les États Membres, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, selon que de besoin;
- f) D'améliorer encore la communication et la coordination entre la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat, les commissions régionales et les gouvernements, en particulier afin d'établir les estimations et projections démographiques les plus précises possibles, activité pour laquelle la Division de la population doit jouer un rôle de premier plan;
- g) D'accorder un rang de priorité élevé au renforcement des programmes de coopération techniques multilatéraux en matière de population, y compris, le cas échéant, en utilisant la coopération technique entre pays en développement;

3. Souligne à nouveau qu'il importe de maintenir la portée, l'efficacité et la rentabilité du programme démographique mondial et de continuer de renforcer la coordination et la collaboration entre le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat, les commissions régionales, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne la planification et l'exécution de leurs programmes en matière de population, et qu'il est nécessaire que les organismes des Nations Unies renforcent, selon que de besoin, leur coordination et leur collaboration avec les États Membres, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales et nationales.

109. À la 458e séance, le 31 mars, le Secrétaire de la Commission a informé cette dernière que le projet de résolution n'avait pas d'incidence sur le budget-programme.

110. À la même séance, le Vice-Président de la Commission (Jamaïque) a donné lecture des révisions ci-après qu'il avait été convenu d'apporter au projet de résolution au cours de consultations officieuses :

- a) Le texte du deuxième alinéa du préambule serait remplacé par le texte ci-après : "Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale S-18/3 en date du 1er mai 1990, contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990, contenant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, et 48/181 du 21 décembre 1993, relative à l'intégration à l'économie mondiale des pays en transition";

b) Au quatrième alinéa du préambule, après la date "21 décembre 1990," , l'alinéa devrait se lire comme suit : "et notamment l'appui des programmes de travail des organismes des Nations Unies dans le domaine de la population, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement, et dans la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,";

c) Il faudrait insérer entre les cinquième et sixième alinéas un nouvel alinéa dont le texte serait le suivant : "Rappelant également les recommandations formulées par les cinq conférences régionales sur la population qui ont été convoquées dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement,";

d) Il convient de déplacer le sixième alinéa qui commençait par "Réaffirmant" après le septième alinéa qui commençait par "Tenant compte";

e) À l'alinéa b) v) du paragraphe 2, il convient de supprimer le membre de phrase "une attention particulière étant accordée à la mortalité des adultes";

f) L'alinéa b) vi) du paragraphe 2 devrait se lire comme suit : "Études sur la formation de la famille, le comportement procréateur et la planification familiale, ainsi que sur leurs incidences démographiques";

g) L'alinéa b) vii) du paragraphe 2 devrait se lire comme suit : "Études visant à mesurer et à comprendre les changements dans la répartition de la population, notamment les migrations internes, l'urbanisation et le phénomène des personnes déplacées";

h) L'alinéa b) viii) du paragraphe 2 devrait être ainsi conçu : "Études sur les niveaux, les tendances, les politiques, les facteurs déterminants et les conséquences des migrations internationales, y compris les problèmes liés aux réfugiés";

i) À l'alinéa b) ix) du paragraphe 2, il faudrait insérer le mot "national" après le mot "niveaux";

j) L'alinéa b) x) du paragraphe 2 devrait se lire comme suit : "Fourniture d'un appui technique à la demande des pays en développement et en transition";

k) Au paragraphe 2, les alinéas c) et d) devraient être supprimés et les alinéas e, f) et g) renumérotés c), d) et e), respectivement;

l) Il faudrait ajouter un nouveau paragraphe 3 dont le texte serait le suivant : "Prie le Secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement de continuer à tirer pleinement parti des ressources existantes dans toutes les entités intéressées des Nations Unies, en particulier au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat et au Fonds des Nations Unies pour la population;".

Chapitre IV

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION DE 1984

111. La Commission de la population a examiné le point 5 de son ordre du jour à ses 456^e et 457^e séances, le 30 mars 1994. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport concis du Secrétaire général sur l'observation des tendances et des politiques démographiques, notamment en ce qui concerne les réfugiés (E/CN.9/1994/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la population (E/CN.9/1994/5);

c) Rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population (E/CN.9/1994/6);

d) Rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales relatives à l'exécution du Plan d'action mondial sur la population (E/CN.9/1994/7);

e) Rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur les activités du Fonds (E/CN.9/1994/8).

A. Activités du Fonds des Nations Unies pour la population

112. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a présenté le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP sur les activités du Fonds (E/CN.9/1994/8). L'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies s'était considérablement développée, qualitativement et quantitativement, depuis son lancement, en 1989. Au cours des quatre dernières années, 68 missions avaient été organisées : 29 en Afrique; 12 dans les pays arabes et en Europe; 15 dans la région de l'Asie et du Pacifique; et 12 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Conscient que les programmes relatifs à la population ne seraient efficaces que s'ils étaient suivis et évalués en temps opportun, de façon systématique et efficace, le FNUAP a poursuivi ses exercices d'évaluation de 1991 à 1993. Il a procédé à plusieurs grandes évaluations thématiques d'activités telles que : activités d'information, d'éducation et de communication visant à appuyer la prestation des services de planification familiale; projets rémunérateurs destinés à rendre les femmes autonomes et à modifier le comportement procréateur; amélioration de la qualité des services de planification familiale; et production locale de contraceptifs.

113. La Commission a été informée du fait que le Fonds avait accompli des progrès notables touchant les nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision de juin 1991 relative à la fourniture d'une assistance technique de haute qualité. C'était surtout par l'intermédiaire des équipes de soutien aux pays que le FNUAP dispensait une assistance technique au niveau des pays. Huit de ces équipes étaient opérationnelles : trois en Afrique subsaharienne; trois en Asie et dans le Pacifique; une dans les pays arabes et en Europe; et une dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Fonds avait également continué de promouvoir la coordination et la collaboration des activités de planification et de programmation dans le domaine de la population. En tant que président du

Groupe consultatif mixte des politiques en 1992, le FNUAP avait mené plusieurs activités de coordination par le truchement de divers groupes de travail. L'initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique, lancée par le FNUAP, avait donné lieu à une collaboration bilatérale et multilatérale à l'occasion des études approfondies menées dans sept pays; de nouvelles études étaient en cours de réalisation.

114. La situation financière du FNUAP s'était améliorée en 1992 puisque ses recettes avaient augmenté de 6,3 % par rapport à 1991 pour atteindre 238 millions de dollars. Ses dépenses s'étaient élevées au total à 193,6 millions de dollars en 1992. Au 1er janvier 1994, 837 postes au total étaient inscrits au budget, dont 180 postes d'administrateur et 657 postes d'agent des services généraux. La proportion de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs atteignait 44 %, ce qui était l'un des pourcentages les plus élevés dans le système des Nations Unies.

115. La Commission a noté qu'entre 1991 et 1993, le FNUAP avait appuyé de nombreuses activités visant à renforcer et élargir les services de planification familiale, particulièrement en milieu rural et dans les zones reculées. En Afrique subsaharienne, 29 pays sur 41 avaient signalé qu'ils avaient considérablement progressé dans le développement de leurs réseaux de planification familiale. Le Fonds s'était employé à promouvoir une conception plus large de la santé génésique, insistant sur la nécessité de réduire le nombre des avortements et des grossesses parmi les adolescentes; l'augmentation du taux d'emploi des contraceptifs et l'amélioration de l'efficacité des services de consultation; et l'élargissement du choix des méthodes de contraception. Le Fonds avait financé nombre d'activités dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la communication, ce qui avait contribué à susciter une attitude favorable aux activités en matière de population dans la classe politique et l'opinion publique et à mieux faire accepter les services de planification familiale. Il s'était notamment efforcé de promouvoir l'élaboration de stratégies nationales d'information, d'éducation et de communication en matière de population; l'incorporation d'un enseignement relatif à la population et à la vie familiale dans les programmes scolaires et périscolaires; et l'éducation par les pairs et l'orientation interjeunes en matière de santé génésique des adolescents.

116. Les représentants ont fait l'éloge des activités et des programmes du FNUAP, en particulier de la primauté que le Fonds avait accordée à l'amélioration de l'efficacité des programmes ainsi qu'aux questions d'égalité entre les sexes. Ils ont noté qu'il fallait suivre de près les évaluations de programme, qu'il demeurait nécessaire de renforcer la capacité institutionnelle d'exécution des programmes par les pays en développement, et que, malgré les progrès récemment réalisés, les besoins de base en matière de services de planification familiale et de santé génésique étaient encore loin d'être satisfaits. Les représentants ont déclaré que, pour éviter lacunes et doubles emplois, il était indispensable de coordonner les programmes des organismes et des groupes exerçant des activités dans le domaine de la population et noté que le FNUAP jouait, à cet égard, un rôle de premier plan. Ils ont prié instamment le Fonds de continuer à insister sur le recours à des spécialistes nationaux lors de la mise en oeuvre de programmes dans les pays en développement. Bien que ces experts soient de plus en plus nombreux, il demeurait urgent de former davantage de spécialistes de la population.

B. Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population

117. La Commission a été informée du fait que le rapport sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population (E/CN.9/1994/6) avait été établi comme suite à la recommandation de la Conférence internationale sur la population, tenue à Mexico en 1984, dans laquelle il avait été demandé au Secrétaire général d'assurer le suivi des programmes démographiques multilatéraux entrepris par les organismes des Nations Unies. Ce rapport portait sur les aspects de fond et les aspects opérationnels de l'assistance multilatérale en matière de population dans le cadre du système des Nations Unies.

118. Le système des Nations Unies avait continué de renforcer le contenu technique de ses programmes et augmenté le montant de l'assistance financière consentie aux pays en développement. Pour l'ensemble du système, l'assistance aux programmes en matière de population était passée de 181 millions de dollars en 1987 à 253 millions de dollars en 1992. Cette assistance avait été financée à hauteur de 81 % par les ressources du FNUAP.

119. Les services de planification familiale, intégrés aux services de santé génésique et dispensés dans le cadre du système de soins de santé primaires, avaient continué d'absorber la plus grande partie des ressources multilatérales destinées à la population. Les activités d'information, d'éducation et de communication en matière de planification familiale avaient également bénéficié d'une assistance importante. Au cours des deux dernières années, les ressources affectées à la collecte et à l'analyse des données de base avaient diminué.

120. On avait continué de mettre l'accent sur l'appui aux programmes et aux projets conçus pour améliorer la situation des femmes et leurs conditions de vie. Les préoccupations des femmes avaient été de mieux en mieux intégrées aux préoccupations générales dans tous les domaines techniques de l'assistance en matière de population. Parallèlement, des organismes multilatéraux avaient financé des projets destinés à améliorer la situation des femmes, entre autres des projets d'éducation des fillettes et de formation à l'encadrement, des programmes d'alphabétisation et des projets conçus pour augmenter le revenu des femmes et de leur famille.

121. Au cours des deux dernières années, on avait continué d'appuyer les programmes relatifs à la population en Afrique, où les besoins en matière de santé génésique et de planification familiale revêtaient une grande importance et où les taux d'accroissement de la population étaient les plus élevés au monde. Un tiers environ des ressources du FNUAP pour l'Afrique avaient été consacrées à des programmes de santé maternelle et infantile et de planification familiale (SMI/PF). À en juger par l'évolution de l'assistance multilatérale à l'Afrique, l'heure n'était plus à la collecte de données de base et à la formulation de politiques, mais plutôt aux activités opérationnelles au titre des programmes relatifs à la population, particulièrement en matière de SMI/PF.

122. Les années 90 étaient considérées comme cruciales : les mesures qui seraient prises pendant cette décennie auraient un impact considérable sur les conditions de vie de chacun et même sur la survie, la taille et la composition des populations durant une grande partie du XXI^e siècle. Or, il était devenu de plus en plus manifeste que les ressources multilatérales actuellement consacrées à la population et au développement n'étaient pas suffisantes pour faire face aux besoins.

123. En réponse à une question des délégations, le représentant du FNUAP a expliqué que la diminution du nombre de projets financés par le Fonds et exécutés par les institutions spécialisées faisait suite à la recommandation de l'Assemblée générale dans ses résolutions 44/211 et 47/199, dans laquelle il était demandé qu'aucun effort ne soit épargné pour promouvoir l'exécution nationale des projets relatifs à la population. L'attention de la Commission a été appelée sur les problèmes démographiques urgents et sur les besoins en assistance technique de certaines régions de l'Europe, en particulier des pays dont les économies étaient en transition. Le représentant du FNUAP a noté que le Fonds avait en fait financé à la fois des projets nationaux et des projets régionaux en Europe, bien que cette région ne compte aucun pays actuellement désigné comme devant recevoir une assistance prioritaire.

C. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la population

124. Le rapport du Secrétaire général sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la population (E/CN.9/1994/5) a présenté un aperçu des principales activités entreprises par le système des Nations Unies dans le domaine de la population au début des années 90. Ce rapport décrivait les modifications récemment apportées aux politiques, aux mandats, aux objectifs et à la structure organisationnelle ainsi qu'aux procédures de planification, de programmation et de budgétisation, et contenait des informations concernant les ressources, les mécanismes de coordination et la proportion de ressources consacrées aux activités en matière de population en 1992-1993.

1. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

125. Le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait savoir à la Commission qu'ayant reçu pour mandat de fournir aux réfugiés la protection et l'assistance de la communauté internationale, son organisation considérait la collecte et la tenue à jour de statistiques relatives aux réfugiés comme un élément important de ses activités. La Commission a noté avec satisfaction que le HCR s'était récemment doté d'une entité statistique et avait publié The State of the World's Refugees: The Challenge of Protection³¹, où l'on pouvait trouver des statistiques détaillées sur les réfugiés et les demandeurs d'asile.

126. Le représentant du HCR a exposé les difficultés auxquelles donnaient lieu à la collecte et la mesure des statistiques relatives aux réfugiés. Les données variaient en outre en fonction des politiques nationales qui étaient différentes et constamment modifiées, si bien qu'il était extrêmement difficile de faire des comparaisons de pays à pays. Le HCR avait pris l'initiative d'améliorer la qualité des données en mettant au point des directives indiquant concrètement la technique à appliquer pour enregistrer les réfugiés sur le terrain.

2. Organisation internationale du Travail

127. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a rédigé une déclaration qu'elle a communiquée à la Commission de la population.

³¹ New York, Penguin Books, 1993.

3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

128. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué que le programme de cette organisation était actuellement dans une phase de transition puisqu'au lieu de mettre l'accent, comme précédemment, sur l'exécution des projets, il privilégiait l'appui technique aux équipes de soutien aux pays du FNUAP, dans le cadre du système des services d'appui technique (SAT). Ces changements portaient également sur les questions de fond car l'on s'efforçait de plus en plus de diversifier les activités dans le sens des principaux domaines d'intérêt de la FAO (production agricole et sécurité alimentaire dans le cadre d'un développement durable).

129. Deux grands facteurs influençaient le processus de transition : la mise en oeuvre du système des SAT ainsi que le rajeunissement et la restructuration en cours de la FAO. Il en était résulté un regain d'intérêt pour les questions de population et leurs rapports avec l'agriculture et le développement rural, comme en témoignait la décision de la FAO de se doter d'un nouveau Service du programme de population.

130. En créant ce nouveau service, la FAO avait cherché à faciliter la réalisation de ses objectifs en intégrant systématiquement la dimension "population" à ses activités. Il s'agissait de déterminer et d'analyser l'impact des facteurs démographiques sur les questions relatives à l'agriculture, aux pêcheries et à l'exploitation forestière.

4. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

131. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a informé la Commission que, dans le domaine de la population, les programmes d'information, d'éducation et de communication en matière de population avaient constitué un des principaux centres d'intérêt de cette organisation. L'éducation en matière de population connaissait un succès croissant : au cours de ces dernières années, près de 100 pays l'avaient incorporée dans leurs programmes d'enseignement scolaire et extrascolaire.

132. L'UNESCO et le FNUAP avaient organisé conjointement le premier Congrès international sur l'éducation en matière de population et de développement, tenu en avril 1993 à Istanbul, qui avait adopté la Déclaration d'Istanbul sur le rôle de l'éducation en matière de population dans le développement humain et approuvé un cadre d'action pour l'éducation en matière de population.

133. La Commission a été informée que l'UNESCO avait lancé un nouveau projet interdisciplinaire et de coopération interinstitutions intitulé "Éducation et information en matière d'environnement et de population pour le développement humain" dont l'objet était de dégager une nouvelle approche des activités en matière d'éducation, de formation et d'information censée aborder les problèmes interdépendants de la population, de l'environnement et du développement durable d'une manière intégrée tout en s'appuyant sur des connaissances scientifiques solides.

134. Des activités de recherche et de formation étaient menées dans différents pays de toutes les grandes régions du monde sur les sujets suivants : facteurs socioculturels influant sur l'évolution de la fécondité; évolution des comportements au sein des familles et des ménages ainsi que des rôles attribués

aux deux sexes; aspects socioculturels de la migration internationale; et rôle des femmes en tant qu'agents de l'évolution sociale.

135. Les effets à long terme des programmes en matière de population étaient fonction des mesures qui seraient prises pour améliorer la condition des femmes. L'UNESCO continuait de développer ses activités touchant divers aspects de l'autonomisation des femmes, y compris l'éducation des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux, la formation destinée à assurer leur autonomie économique, et la défense et la promotion de leurs droits juridiques, sociaux et humanitaires.

5. Organisation mondiale de la santé

136. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a informé la Commission que la stratégie "La santé pour tous" avait suscité une prise de conscience à l'échelle mondiale du rôle de la santé dans le développement. L'aspect tangible des activités de l'OMS était leur incidence sur la réduction des taux de morbidité et de mortalité. En dépit de la progression de nombreuses "maladies de la pauvreté", le taux global de mortalité et le taux de mortalité infantile continuaient de diminuer dans le monde entier.

137. La Commission a été informée que l'OMS avait poursuivi ses efforts en vue de renforcer les infrastructures sanitaires nationales et de leur permettre ainsi de répondre plus efficacement à des problèmes de santé publique en recrudescence tels que la malaria, le sida et l'abus des drogues.

138. Les pays étaient encouragés à formuler expressément dans leurs stratégies de santé des objectifs d'équité visant à améliorer la santé des groupes défavorisés qui enregistraient des taux de mortalité disproportionnés tels que les femmes, les pauvres vivant en milieu rural et les habitants des taudis urbains.

139. En lançant sa stratégie "La santé pour tous" et en mettant en place des systèmes de santé au niveau des districts, l'OMS avait été parmi les premiers à préconiser la décentralisation, la participation communautaire et l'intégration de la santé dans le processus de développement. En vertu du principe d'équité, l'OMS avait fait connaître les besoins des femmes, des enfants et des adolescents afin que l'on puisse bâtir un avenir meilleur et avait contribué à mobiliser un appui international en faveur de ces groupes vulnérables.

D. Activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans l'exécution du Plan d'action mondial sur la population

140. Les résultats de la quatrième étude des activités entreprises par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de la population figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales relatives à l'exécution du Plan d'action mondial sur la population (E/CN.9/1994/7). Cette étude était axée sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 1990-1991 et contenait quelques informations préliminaires sur les ressources allouées pour 1992, selon les réponses reçues de 8 organisations intergouvernementales et 104 organisations non gouvernementales. Le rapport fournissait des renseignements sur diverses caractéristiques de ces organisations, notamment l'endroit où était situé leur siège, la nature de leurs activités, leurs rapports avec le système des Nations Unies et leurs ressources

humaines et financières, ainsi que leur participation à l'application des recommandations touchant chacun des divers secteurs et fonctions figurant dans le Plan d'action mondial sur la population.

141. La Commission de la population a noté l'importance de cette quatrième étude des activités en matière de population. Toutefois, plusieurs représentants ont indiqué que leurs organisations respectives commençaient à éprouver une certaine lassitude devant l'obligation de répondre à un nombre croissant de questionnaires, et ont estimé qu'il conviendrait de rechercher les moyens de réduire la charge de travail ainsi occasionnée.

142. Le représentant de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), association mondiale regroupant quelque 2 000 démographes, a indiqué qu'au cours des 50 dernières années, l'UIESP avait largement contribué à l'accumulation d'une somme croissante de connaissances sur les relations d'interdépendance existant entre le comportement démographique et les processus de développement. Par ses conférences générales tenues tous les quatre ans en différents points du globe, ses conférences régionales, ses réunions scientifiques, son bulletin d'information, ses ouvrages et les revues dont elle finançait en partie la publication, l'UIESP avait largement contribué à faire des causes et des conséquences de l'évolution de la croissance et de la structure démographiques un sujet d'étude.

143. Pour mener à bien ses travaux, l'UIESP s'était appuyée sur un ensemble imposant d'informations et de documents analytiques intéressant les pays du monde entier, établis par la Division de la population au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Pour que l'UIESP soit à même de s'acquitter de sa mission, il importait que la collecte et la présentation de ces informations répondent aux critères de qualité les plus élevés possible. L'UIESP s'est associée à l'hommage rendu aux efforts déployés par la Division de la population et a proposé que son rôle soit élargi de sorte qu'elle soit en mesure de présenter un plus grand nombre d'études comparatives à l'échelle internationale. Il a été estimé qu'il était dans l'intérêt de chacun de développer et d'approfondir la capacité technique de la Division de la population.

144. L'UIESP a affirmé sa volonté de poursuivre son programme scientifique par l'intermédiaire de ses comités scientifiques. Sa prochaine conférence générale se tiendrait en 1997. Pour pouvoir mener à bien sa mission, il était indispensable que l'UIESP continue de bénéficier de l'appui résolu du FNUAP.

145. Le représentant du Conseil de la population a indiqué que celui-ci entendait mettre l'accent sur trois grandes orientations en vue de réduire les taux de croissance démographique : a) la prestation de services de planification familiale de haute qualité en vue de répondre à la nécessité d'assurer une régulation de la fécondité et de réduire le nombre de grossesses non planifiées et non désirées; b) l'instauration de mesures sociales et économiques destinées à accroître les chances des jeunes filles et des femmes en matière éducative et économique; et c) l'organisation de campagnes en faveur du mariage à un âge plus tardif et d'un plus grand espacement des naissances en vue d'atténuer la pression exercée sur les femmes en faveur du mariage et de la maternité précoces. Parmi les autres priorités que s'était fixées le Conseil figuraient : d) la volonté d'incorporer les services de santé pertinents en matière de procréation dans le cadre des mesures visant à améliorer la qualité des soins assurés par les services de planification familiale, notamment en ce qui concerne la détection et le traitement des maladies sexuellement transmissibles

et la prévention des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses; e) l'accroissement du nombre des moyens contraceptifs proposés et un meilleur accès aux services de planification familiale; f) la mise au point de nouvelles méthodes contraceptives à l'intention d'utilisateurs ayant des besoins spécifiques (adolescents, mères allaitantes, femmes célibataires, femmes exposées au risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles, femmes âgées, hommes); g) des travaux de recherche sur le rôle des deux sexes au sein de la famille; h) des travaux de recherche sur les relations entre population, environnement et développement du point de vue de l'inégalité des ressources; et i) le développement des activités d'information et de mobilisation de l'opinion déployées par le Conseil en vue de porter les résultats de ses travaux de recherche à l'attention des responsables et directeurs de programmes ainsi que des journalistes et médias les plus prestigieux du monde entier.

146. La représentante de Population Communications International a informé la Commission de l'action menée par son organisation auprès des grands moyens de communication en faveur de l'évolution sociale, consistant en particulier à mieux faire connaître les liens existant entre population, dégradation de l'environnement, pauvreté et différences entre les sexes. Elle a également noté la fructueuse collaboration qui s'était instaurée de longue date entre les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la population et s'est réjouie à la perspective de la participation future de son organisation aux travaux de la Commission de la population.

Chapitre V

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION

147. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 458e séance, le 31 mars 1994. Elle était saisie d'une note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième session, accompagné de la liste des documents demandés (E/CN.9/1994/L.3/Rev.1).

148. À la même séance, le représentant du Pakistan a fait une déclaration pour annoncer que sa délégation était prête à accepter le point 4 du projet d'ordre du jour provisoire à condition que l'on ne préjuge pas de l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement.

149. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de la Colombie et de la Fédération de Russie, ainsi que par les observateurs de l'Égypte et du Saint-Siège.

150. Toujours à la même séance, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième session, tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, projet de décision).

Chapitre VI

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-SEPTIÈME SESSION

151. À ses 458e et 459e séances, le 31 mars 1994, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-septième session (E/CN.9/1994/L.5 et Add.1 et 2, et document contenant la version officieuse du projet de rapport avec la suite des chapitres III et IV), tel qu'il avait été modifié au cours du débat.

Chapitre VII

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

152. La Commission de la population a tenu sa vingt-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 au 31 mars 1994. La Commission a tenu 8 séances (452e à 459e) et une réunion officieuse.

153. La session a été ouverte par le Directeur de la Division de la population.

154. Le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population ont fait des déclarations liminaires.

B. Participation

155. Vingt-quatre États membres de la Commission ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de deux États non membres étaient également présents. Des représentants d'institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales ont aussi participé à la session. On trouvera une liste des participants à l'annexe I au présent rapport.

C. Élection du bureau

156. À ses 452e et 453e séances, le 28 mars 1994, la Commission a élu par acclamation les membres du bureau ci-après :

Président : Shigemi Kono (Japon)

Vice-Présidents : Pauline Knight (Jamaïque)
András Klinger (Hongrie)
Jenny Gierveld (Pays-Bas)
Ahmed Yousif Mohamed (Soudan)

Rapporteur : Jenny Gierveld (Pays-Bas)

D. Ordre du jour

157. À sa 452e séance, le 28 mars, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CN.9/1994/1, ainsi libellé :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour appliquer les recommandations de la Conférence mondiale de la population de 1974 :
 - a) Débat général sur l'expérience des pays en matière de population;
 - b) Suivi des tendances et politiques démographiques, l'accent étant mis sur les réfugiés;

- c) Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population.

4. Questions relatives au programme :

- a) Exécution du programme;
- b) Programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1994-1995.

5. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population de 1984.

6. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session de la Commission.

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-septième session.

158. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/1994/L.1).

E. Consultations avec les organisations non gouvernementales

159. Conformément à l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil indiquées ci-après ont fait des déclarations se rapportant au point 5 de l'ordre du jour (Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population de 1984) :

Catégorie II : Conseil de la population, Union internationale pour l'étude scientifique de la population

Liste : Population Communications – International

Annexe I

PARTICIPANTS

États membres de la Commission

<u>Allemagne</u>	Charlotte Hoehn, Ulrike Metzger
<u>Bangladesh</u>	Reaz Rahman, Jamil Majid, Mahbub Kabir, M. Fazlul Karim
<u>Belgique</u>	Günther Sleenwagen
<u>Cameroun</u>	Moussa Aliou
<u>Canada</u>	Jeannine Perreault, Alain Tellier
<u>Chine</u>	Peng Yu, Zhao Zhipai, Zhang Yang, Zhang Xiaolan, Li Zheng
<u>Colombie</u>	Luis Fernando Jaramillo, Hernando Clavijo
<u>États-Unis d'Amérique</u>	Faith Mitchell, Victor Marrero, Richard Cornelius, Judith Banister, David Michael Cohen
<u>Fédération de Russie</u>	E. V. Mikhailov, E. V. Kudryavtsev, Y. N. Isakov, A. A. Pankin
<u>France</u>	Jacques Veron, Laurent Contini, Lionel de Boisdeffre
<u>Honduras</u>	Nelson Valenzuela Soto, Marco Antonio Suazo Fernandez, Jorge Flores
<u>Hongrie</u>	András Klinger, András Lakatos
<u>Inde</u>	Nalin Surie
<u>Jamaïque</u>	Pauline Knight
<u>Japon</u>	Shigemi Kono, Matsushiro Horiguchi, Ryoichi Horie, Michio Ozaki
<u>Madagascar</u>	Noël Rakotondramboa, Reine Raelina
<u>Mexique</u>	Gerardo Lozano, Patricia A. Belmar Bustamante
<u>Nicaragua</u>	Erich C. Bilchez Asher, Josefina Vannini, Myrna Peña
<u>Pakistan</u>	Jamsheed K. A. Marker, Tehmina Janjua
<u>Pays-Bas</u>	Jenny Gierveld, Antonie de Jong
<u>Pologne</u>	Jerzy Holzer

Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord

D. L. Pearce, Ann Grant, Robin A. Barnett

Soudan

Saddig Nassir Osman, Ahmed Yousif Mohamed

Tunisie

Ghazi Jomaa

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés
par des observateurs

Angola, Argentine, Bénin, Égypte, Espagne, Gabon, Guinée-Bissau, Iran
(République islamique d'), Lesotho, Maldives, Nigéria, Norvège, Portugal,
Roumanie, Suède, Turquie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

États non membres représentés par un observateur

Saint-Siège, Suisse

Secrétariat de l'ONU

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des
politiques, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour
l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission
économique et sociale pour l'Asie occidentale

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population, Programme alimentaire mondial,
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé

Organisations intergouvernementales

Ligue des États arabes

Organisations non gouvernementales

Catégorie I : Confédération internationale des syndicats libres

Catégorie II : Conseil de la population, Union internationale pour l'étude
scientifique de la population, Union mondiale des
organisations féminines catholiques

Liste : Population Communications – International

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE
À SA VINGT-SEPTIÈME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.9/1994/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.9/1994/2	3 b)	Rapport concis sur l'observation des tendances et des politiques démographiques, notamment en ce qui concerne les réfugiés : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1994/3	4 a)	État d'avancement des travaux du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques dans le domaine de la population, 1991-1993 : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1994/4	4 b)	Programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1994-1995 : note du Secrétaire général
E/CN.9/1994/5	5	Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la population : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1994/6	5	Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1994/7	5	Activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales relatives à l'exécution du Plan d'action mondial sur la population : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1994/8	5	Activités du Fonds des Nations Unies pour la population : rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population
E/CN.9/1994/L.1	2	Organisation des travaux de la session : note du Secrétariat
E/CN.9/1994/L.2	2	État de la documentation de la session : note du Secrétariat
E/CN.9/1994/L.3/Rev.1	6	Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session de la Commission : note du Secrétariat

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.9/1994/L.4	4	Allemagne, États-Unis d'Amérique, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution
E/CN.9/1994/L.5 et Add.1 et 2	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-septième session
ESA/P/WP.121		<u>World Population Monitoring, 1993</u> (projet)